

Objectifs :

Le candidat devra être capable de :

- Connaître le risque et la réglementation
- Conduire une démarche de prévention du risque Amiante.

Prérequis :

- Age 18 ans min
- Avoir satisfait à la visite médicale et aptitude au port des APR (appareils de protection respiratoires).

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Equipements de protection / Plateforme pédagogique / Matériels techniques

Durée :

- 5 jours soit 35 heures (initial)
- 2 jours soit 14 heures (1^{er} recyclage ou Recyclage à 3ans)

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agence d'Aigues-Vives ou de Bagnols-Sur-Cèze

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCO, du Compte Personnel de Formation ou du Pôle emploi pour les particuliers.

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Formations destinées aux travailleurs affectés aux activités définies aux articles R. 4412-94 du Code du travail pour des opérations de retrait ou d'encapsulage des matériaux amiantés.

Différentes catégories de personnel

Encadrement technique :

Encadrant technique, employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Encadrement de chantier :

Travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Opérateur de chantier :

Travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou mode opératoire.

6 mois max. → Tous les 3 ans →

	Formation préalable	1 ^{er} recyclage	Recyclage
Opérateur de chantier	5 jours	2 jours	2 jours
Encadrement de chantier	10 jours	2 jours	2 jours
Encadrement technique	10 jours	2 jours	2 jours

Pour quoi ? Pour qui ?

Les entreprises de désamiantage doivent répondre aux normes en vigueur concernant la certification (NFX-46-010/11), elles doivent former leur personnel à la prévention des risques liés au désamiantage (arrêté du 23/02/2012).

Réglementation

Ces formations sont obligatoirement dispensées par des organismes certifiés et selon l'arrêté du 23 février 2012.

ACERFS Formation, organisme certifié sous le n° CPS FRA 0004/2012/AMI-S3/30.

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Attestation de compétence et de capacité / Carte FORPREV

Compétences animateur

Formateur habilité sous-section 3 INRS/OPPBTB

Contenu de la formation

I) Accueil, présentation du programme de la formation

II) Prescriptions minimales de formation en théorie

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail ;
- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant le recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur les immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – mission et méthodologie »). Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche des flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et modalités d'identification des matériaux susceptibles d'en contenir
- Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques

III) Prescriptions minimales de formation en pratique, sur plateforme pédagogique

- Etre capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visées les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Etre capable de faire appliquer ces méthodes et procédures
- Etre capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques ;
- Etre capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Etre capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Etre capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer ...

IV) Evaluation, synthèse et bilan de stage

Métiers et Débouchées

Encadrant technique dans une structure de désamiantage

100%
de réussite

100%
de satisfaction